

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le

ID : 059-216901729-20230112-230112AI\_17DGS-AI

SLO

N° 2023-17/DGS

## ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MADAME CATHERINE MIRASOLA, 7<sup>ème</sup> ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de la Ville de DENAIN ;

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence, ou d'empêchement des adjoints, ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal d'installation et d'élection du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 par lequel Madame Catherine MIRASOLA a été élue en qualité d'Adjointe au Maire ;

Vu la délibération n° 1 du Conseil Municipal en date du 15 Octobre 2020 modifiant la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 portant à neuf le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu le procès-verbal d'élection du neuvième adjoint au Maire par laquelle Madame Elisabeth THUROTTE a été élue en qualité d'Adjoint au Maire ;

Vu l'arrêté municipal n° 35/DGS portant délégation de fonctions et de signature à Madame Elisabeth THUROTTE, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

Considérant que la nomination de Madame Elisabeth THUROTTE est intervenue postérieurement à l'exécution de l'arrêté n° 17/DGS portant délégation de fonctions et de signature à Madame Catherine MIRASOLA, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

Considérant l'apport de précisions aux champs de délégation de Madame Catherine MIRASOLA ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame Catherine MIRASOLA ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** - Abroge et remplace l'arrêté n° 36/DGS du 29 octobre 2020 portant modification de l'arrêté n° 30/DGS portant délégation de fonctions et de signature à Madame Catherine MIRASOLA, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

**Article 2** - Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Catherine MIRASOLA, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire dans le domaine des **solidarités intergénérationnelles**, et notamment :

- Sur le secteur de la jeunesse : le périscolaire, la politique municipale de loisirs à destination des jeunes (LALP, CLSH...);

- Sur le secteur du 3<sup>ème</sup> âge :

- o La gestion des politiques municipales occupationnelles : voyages, organisation des moments festifs ;
- o Accompagnement des associations du 3<sup>ème</sup> âge ;

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20230112-230112AI\_17DGS-AI

*SLOW*

N° 2023-17/DGS

- o Le Conseil municipal des sages en collaboration de l'élu ayant reçu pour mission le développement de la Citoyenneté.

**Article 3** - Madame Catherine MIRASOLA signera l'ensemble des courriers, actes, décisions et pièces relevant du champ de sa délégation, à l'exclusion des pièces portant engagements financiers de la commune.

**Article 4** - Cette délégation, valable pour la durée du mandat, prendra effet dès que l'arrêté sera devenu exécutoire.

**Article 5** - La signature par Madame Catherine MIRASOLA des pièces et actes repris à l'article 3 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « *par délégation du Maire* ».

**Article 6** - Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Denain et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 8** - Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, et sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES et à Monsieur le Trésorier.

A DENAIN, le 12 Janvier 2023.

Le Maire,

Anne-Lise DUFOUR-TONINI.

Notifié le 1/02/23

L'intéressée,

Certifié exécutoire compte-tenu :

De la réception en Sous-Préfecture le 23 JAN. 2023

De l'affichage le - 1 FEV. 2023

De la notification le - 1 FEV. 2023